

Créer des environnements favorables à l'allaitement, c'est **RENDRE LE GESTE D'ALLAITER** plus **FACILE** à faire **PARTOUT** et **EN TOUT TEMPS**

Le saviez-vous ?

Allaiter, c'est aussi une question de droit!

Allaiter partout et en tout temps est un droit inaliénable protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

L'ALLAITEMENT est une décision qui **REVIENT À LA MÈRE**. Les **ENVIRONNEMENTS FAVORABLES** à l'allaitement sont une **RESPONSABILITÉ DE SOCIÉTÉ**



Découvrez la **BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE** spécialisée sur les environnements favorables à l'allaitement

www.BibliothequeVirtuelle.AllaiterAuQuebec.org



Pour plus d'information sur les environnements favorables à l'allaitement :

www.AllaiterAuQuebec.org

info@AllaiterAuQuebec.org

1-866-529-2221

{Photo couverture : Patrice Audet}

v2018.01



Environnements **FAVORABLES** à l'**ALLAITEMENT**

Tout le **MONDE** peut jouer un **RÔLE** dans la **CRÉATION** d'une **COMMUNAUTÉ FAVORABLE** à l'**ALLAITEMENT**

Les environnements favorables à l'allaitement, lorsqu'ils respectent toutes les femmes et toutes les familles, contribuent au développement optimal des jeunes enfants et du bien-être des femmes, des familles et de la société.

La création d'environnements favorables à l'allaitement touche notamment l'aménagement des lieux, la mise en œuvre de mesures économiques ou politiques et le développement de stratégies pour faire avancer les mentalités vers une culture d'allaitement.

La présence d'environnements favorables à l'allaitement exerce une influence positive sur la décision d'allaiter et en facilite la poursuite. Bref, il s'agit de soutenir les femmes qui allaitent par des moyens concrets.

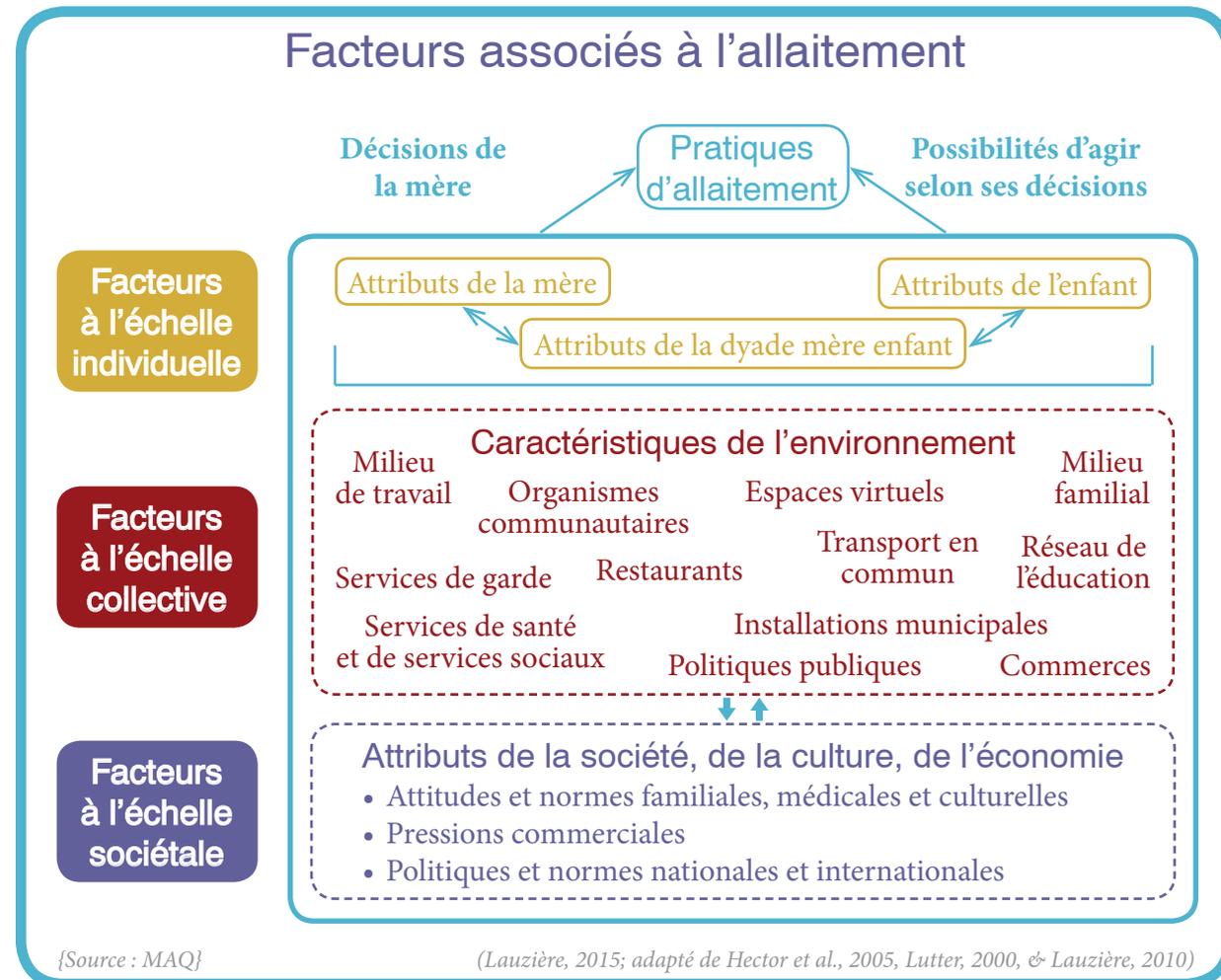
Créer des environnements favorables à l'allaitement, c'est **RENDRE LES LIEUX PLUS ACCUEILLANTS** pour la femme qui a décidé d'allaiter



Les environnements de l'allaitement réfèrent à des FACTEURS EXTÉRIEURS à la DYADE MÈRE-ENFANT

Ces facteurs peuvent être modifiés de façon à faciliter l'expérience d'allaitement pour les femmes et les enfants. Ils peuvent être de nature physique, socioculturelle, politique ou économique et intervenir tout au long du continuum grossesse, accouchement, allaitement.

Les interventions pour rendre les environnements favorables à l'allaitement touchent les facteurs à l'échelle collective ou sociétale. Ils ne visent en aucun cas les individus eux-mêmes (*facteurs à l'échelle individuelle*).



Exemples d'ENVIRONNEMENTS qui peuvent être MODIFIÉS pour FACILITER l'expérience d'ALLAITEMENT

Socioculturel

- Accueil favorable dans un lieu public (commerce, restaurant, bibliothèque, salle d'attente, autobus, etc.) d'une femme qui s'installe pour allaiter
- Formation du personnel pour mieux accueillir les femmes allaitantes et leur bébé
- Développement de stratégies de diffusion de l'information en cohérence avec les lignes directrices en allaitement, par exemple celles du MSSS
- Valorisation des entreprises privées ou publiques qui respectent le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* et qui adoptent une politique d'allaitement

Économique

- Subvention permettant de créer et maintenir un groupe d'entraide en allaitement et une clinique d'allaitement
- Subvention ou crédit d'impôt pour l'aménagement d'un espace facilitant le geste d'allaiter ou l'expression du lait maternel dans un lieu public ou un lieu de travail

C'est lorsque la société entière démontrera une préoccupation fondamentale pour l'être humain et ses besoins humains (*facteurs à l'échelle sociétale*) que les environnements favorables à l'allaitement auront le plus de chance d'émerger et d'être efficaces et appréciés. D'ici là, nous pouvons — individuellement et collectivement — influencer les environnements plus près de nous de façon à les rendre plus favorables à l'allaitement (*facteurs à l'échelle collective*).

Physique

- Accès à une chaise confortable dans le CPE pour que les mères puissent allaiter sur place
- Accès à un local adéquat dans un pavillon universitaire pour que les étudiantes et employées puissent allaiter leur enfant ou encore exprimer leur lait
- Accès à un réfrigérateur pour la conservation du lait maternel, par exemple en milieu de travail

Politique

- Adoption, par un conseil municipal, d'une politique qui encourage et protège le geste d'allaiter dans toutes ses installations publiques (parcs, piscines, bibliothèques, etc.)
- Révision, par les ordres professionnels concernés, des critères d'agrément pour inclure des compétences minimales en allaitement
- Adoption, pour un employeur, d'une politique favorisant la poursuite de l'allaitement après un congé parental